

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne Franche-Comté

Unité départementale de Saône-et-Loire	Mission SSP
<p>Noms des inspecteurs : Christophe PINSON</p> <p>Date d'annonce de l'inspection : 25/04/2017 Date de l'inspection : 30/05/2017</p> <p>Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle</p> <p style="padding-left: 100px;"><input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> annoncée</p> <p style="padding-left: 100px;"><input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle</p> <p>Détail des circonstances : Réunion avec l'exploitant relative au suivi des travaux de réhabilitation – Prolongation du traitement</p>	
<p>Société : GRACE Produits de construction Installations mises à l'arrêt définitif</p> <p>Commune : Saillenard Priorité : autre</p> <p>Activité : Ancien site de production d'adjuvants pour les bétons</p>	
<p>Liste des installations inspectées : Site</p> <p>Thèmes : Réhabilitation du site</p> <p>Référentiels de l'inspection : Code de l'environnement - Articles R512-39-1 et suivants (mise à l'arrêt définitif d'une ICPE soumise à autorisation) et l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires.</p>	
<p>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GRACE : O. Scubla, directeur établissement et F. Loison, responsable HSE • AECOM : G. Camson, directeur de projet • SUEZ Remediation : P. Le Blanc, directeur agence et A. Besse, ingénieur 	
<p>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écarts par rapport au référentiel d'inspection :</p> <p>L'atteinte des objectifs de réhabilitation sur la zone « PZ 5 source » a amené GRACE à déplacer la zone de traitement vers une zone récalcitrante à l'aval.</p> <p>En effet, pour la zone « panache PZ 5 » les concentrations sont en baisse mais demeurent supérieures aux objectifs de réhabilitation (notamment xylène, triméthylbenzène et certains composés chlorés). Une hausse a été constatée lors de la campagne de contrôle de décembre 2016 au niveau des ouvrages Pa1 à Pa4 (HCT et hydrocarbures aromatiques volatils).</p> <p>L'installation destinée au pompage-réinjection a été modifiée par l'ajout d'une ligne de pompage en limite de site (P5 à P8 début 2015) et deux nouveaux drains d'injection (PR1 et PR2 en mai 2017) situés en limite sud de la dalle bétonnée.</p> <p>Pour la zone PZ 3, la chaîne de dégradation des COHV est clairement engagée bien qu'une hausse soit constatée sur quelques ouvrages lors de la campagne de décembre 2016. Une injection semestrielle est maintenue afin de maintenir des conditions anaérobies favorables à la poursuite de la dégradation. GRACE observe l'absence de composés sur les deuxième et troisième fronts d'ouvrages de surveillance de cette zone. La prolongation du traitement est envisagée au moins jusqu'à la fin 2017.</p> <p>La création de la nouvelle tranchée drainante a nécessité l'excavation de terres présentant des traces de pollution. Ces terres sont actuellement stockées sur le site, sous une bâche plastique. Leur caractérisation est à prévoir rapidement ainsi que leur traitement selon une filière adaptée. La société GRACE justifiera à l'inspection de l'environnement, le mode de traitement retenu et lui communiquera les éléments justificatifs de l'élimination des terres.</p> <p>L'extincteur situé à proximité du local électrique n'a pas fait l'objet d'un contrôle périodique depuis plus d'un an.</p>	
<p>Suites envisagées : Observations à traiter par courrier</p>	
<p>Liste des documents établis suite à la visite : Fiche de constatations de visite d'inspection et lettre à l'exploitant</p>	
<p>Chalon-sur-Saône, le 22 juin 2017</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Rédacteur :</p> <p>L'inspecteur de l'environnement</p> <p style="text-align: center;">Signé</p> <p style="text-align: center;">Christophe PINSON</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Vérificateur et approbateur :</p> <p>Le chef de l'unité départementale de Saône-et-Loire</p> <p style="text-align: center;">Signé</p> <p style="text-align: center;">Patrice CHEMIN</p> </div> </div>	